

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS	Numéro de permis 354020	Date d'inspection Le 16 décembre 2021	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection, les salles de jeux et la salle de bain étaient propres. L'éducatrice portait un masque tout au long de l'inspection.

Lors de l'observation du temps de repos, l'inspectrice a discuté avec l'exploitante au sujet de l'approche positive lors du dodo. Des livres peuvent aussi être déposés près des enfants qui ne ressentent pas le besoin de dormir. Des jeux calmes pourraient aussi être à la disposition lors du dodo.

En attente de recevoir un nouveau rapport du prévôt des incendies. Lorsque le nouveau rapport d'incendie sera reçu et recommandé, l'inspectrice pourra recommander un nouveau permis.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 décembre 2021

Date

original signé par
Nathalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 décembre 2021

Date